

CHRISTIAN R. PAGE

L'ENQUÊTEUR  
DU PARANORMAL  
AU CINÉMA



LES ÉDITIONS  
PUBLISTAR

## DU MÊME AUTEUR

*L'Enquêteur du paranormal*, tome 3, Éditions Publistar, 2015.

*L'Enquêteur du paranormal*, tome 2, Éditions Publistar, 2012.

*L'Enquêteur du paranormal*, tome 1, Éditions Publistar, 2011.

**C H R I S T I A N R . P A G E**

**L'ENQUÊTEUR  
DU PARANORMAL  
AU CINÉMA**

*À Roxy  
Sans elle, cette collection n'aurait sans doute  
jamais vu le jour.*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
L'EMPRISE <i>(The Entity)</i>	15
L'HÉRITAGE DU DIABLE <i>(Legacy of Evil)</i>	33
LA POSSESSION <i>(The Possession)</i>	49
L'EMPRISE DES TÉNÉBRES <i>(The Serpent and the Rainbow)</i>	71
SUPERSTITION <i>(Superstition)</i>	87
L'EXORCISME D'EMILY ROSE <i>(The Exorcism of Emily Rose)</i>	103

LA NUIT DES EXTRATERRESTRES ( <i>The UFO Incident</i> )	119
L'INCIDENT DU COL DYATLOV ( <i>Devil's Pass</i> )	141
O.V.N.I. : L'ULTIME RENCONTRE ( <i>Fire in the Sky</i> )	169
LE FANTÔME DU VOL 401 ( <i>The Ghost of Flight 401</i> )	191
LA CONJURATION ( <i>The Conjuring</i> )	207
LES ÂMES SILENCIEUSES ( <i>The Quiet Ones</i> )	223
CAUCHEMAR AMÉRICAIN ( <i>An American Haunting</i> )	237
LA PROPHÉTIE DES OMBRES ( <i>The Mothman Prophecies</i> )	255
MALÉDICTION AU CONNECTICUT ( <i>The Haunting in Connecticut</i> )	271
CONCLUSION	291
NOTES	297
REMERCIEMENTS	313



## INTRODUCTION

**L**e cinéma et le surnaturel ont toujours fait bon ménage. Pas étonnant... La plupart des gens aiment avoir peur, ils aiment ce flux d'adrénaline qui leur donne la chair de poule et leur fait dresser les cheveux sur la tête. Le réalisateur français George Méliès, l'un des pionniers du cinéma, l'avait bien compris. En 1896, il a tourné *Le Manoir du diable*, un court métrage (3 minutes) considéré comme le tout premier film d'horreur du 7<sup>e</sup> art. Cette histoire de maison hantée a connu un tel succès que Méliès s'est lancé dans la réalisation de toute une série de films d'épouvante : *Une nuit terrible* (1896), *L'Auberge ensorcelée* (1897) et *L'Hallucination de l'alchimiste* (1897). Un genre était né et l'engouement du public ne s'est jamais tari.

En coulisses, la littérature et les faits divers sur les phénomènes étranges et inexplicables sont devenus des sources d'inspiration inépuisables. Si on dit que

la réalité dépasse souvent la fiction, la fiction, elle, ne s'est pas privée pour manger au râtelier de la réalité. Entre l'époque de Méliès et le milieu des années 1970, des dizaines de films (et je ne parle ici que du cinéma occidental) ont été réalisés à partir de faits divers «paranormaux». Curieusement, peu d'entre eux ont tiré profit du fait d'être «basé sur une histoire vraie». En 1931, par exemple, quel spectateur, en allant voir le *Frankenstein* de James Whale, d'après le roman éponyme de Mary Shelley, aurait pu imaginer que le rôle du Dr Henry Frankenstein, interprété par Colin Clive, était en réalité inspiré par Johann Konrad Dippel, un alchimiste sulfureux de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle ? Dippel disait notamment avoir découvert un élixir qui permettait de rallonger la vie jusqu'à 135 ans. Plus près de nous, peu de gens savent que le film *Les Dents de la mer*, de Steven Spielberg, adapté du roman de Peter Benchley, tire son inspiration d'une série d'attaques de requin dans les eaux côtières du New Jersey, en 1916. Même réserve avec *L'Exorciste* (1973). N'eût été une indiscretion du romancier et scénariste William Peter Blatty, aucun cinéophile ne saurait que le film s'est inspiré d'une possession diabolique rapportée dans la banlieue de Washington D.C. au printemps de 1949\*. Bref, jusqu'au milieu des années 1970, personne au département marketing des grands studios de cinéma n'avait imaginé que la notion du «basé sur une histoire vraie» pouvait devenir un argument de vente. À leur décharge, il faut dire que les quelques films qui s'étaient réclamés d'un fait divers authentique, tels que *À la recherche de Bridey Murphey* (1956), une histoire de réincarnation, n'avaient connu qu'un succès mitigé. Pourquoi s'en soucier alors ?

---

\* Voir *L'Enquêteur du paranormal*, tome 1.

*Amityville, la maison du diable*, sorti en juillet 1979, a changé la donne. Le film, inspiré d'une prétendue affaire de hantise survenue en 1976 à Amityville, une petite ville de Long Island, dans l'État de New York, a connu un immense succès. Le film a rapporté près de 90 millions de dollars pour un budget de production de moins de 5 millions. Il a été le deuxième film le plus rentable de 1979. Curieusement, s'il a marqué un nouvel engouement pour les docudrames, *Amityville, la maison du diable* n'a jamais été ouvertement commercialisé (du moins en Amérique du Nord) comme s'inspirant d'une histoire vraie. Ni l'affiche ni le film ne disaient explicitement qu'il s'agissait de faits véridiques, même si, dès les premières minutes, le télé-spectateur était ramené à l'assassinat de la famille DeFeo, le 13 novembre 1974, un crime à l'origine de la légende des hantises d'Amityville\*. En revanche, le film a reconnu être adapté du livre éponyme de Jay Anson, paru en 1977. Or, l'ouvrage avait été un tel succès de librairie (plus de 3 millions d'exemplaires vendus) que lors de la sortie du film, deux ans plus tard, tous les Américains avaient déjà entendu parler des fantômes d'Amityville. Présenter le film en insistant sur la notion du « basé sur une histoire vraie » aurait été superflu. *Amityville, la maison du diable* a connu de mauvaises critiques, mais il n'en a pas moins fasciné les cinéphiles à cause justement de cette aura de pseudo-réalité. Nul doute qu'à Hollywood les responsables de la mise en marché des films ont commencé à penser sérieusement à exploiter la notion du « basé sur une histoire vraie ».

Aujourd'hui, trente-sept ans après la version originale d'*Amityville, la maison du diable* (qui a connu

---

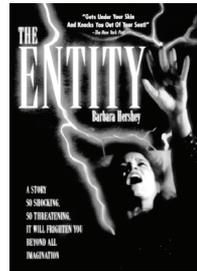
\* Voir *L'Enquêteur du paranormal*, tome 3.

de nombreuses suites et reprises), presque 40% des films fantastiques ou d'horreur qui sortent en salle se réclament de faits réels. Souvent, voire dans la plupart des cas, la version cinématographique n'a plus rien à voir avec son inspiration, mais il faut croire que la formule marche encore.

Dans cet ouvrage, je vous propose quinze films qui ont été commercialisés comme étant basés sur une histoire vraie. Outre un court descriptif du film et la présentation d'éléments cinématographiques, vous pourrez découvrir les prétendus événements authentiques qui les ont inspirés. Vous verrez que si certains réalisateurs ont respecté les éléments clés des faits divers, d'autres s'en sont tellement éloignés que le fait de continuer à alléguer que le film est « basé sur une histoire vraie » tient presque de la fausse publicité.

Bien sûr, un film n'est pas un documentaire, et le souci du réalisateur n'est pas tant de transposer la réalité que de nous divertir, mais cette surexploitation du « d'après une histoire vraie » rend, à chaque sortie de film, plus ténue la frontière entre la réalité et la fiction... Quoique, dans l'univers des phénomènes paranormaux, la ligne entre la vérité et le fantasme soit souvent une question de point de vue, selon qu'on est acteur ou spectateur...

Christian R. Page  
Saint-Jean-sur-Richelieu, janvier 2016



## L'EMPRISE

### Fiche cinématographique

**Titre original:** *The Entity* (v.f. *L'Emprise*)  
**Date de sortie:** 4 février 1983  
**Réalisateur:** Sidney J. Furie  
**Interprètes:** Barbara Hershey (Carlotta Moran)  
Ron Silver (Phil Sneiderman)  
David Labiosa (Billy)

### Le film...

Dans le genre horreur, l'un des films les plus marquants des années 1980 est sans contredit *L'Emprise*. Le réalisateur, Martin Scorsese, à qui l'on doit des incontournables comme *Chauffeur de taxi*, *Comme un taureau sauvage* et *Casino*, le considère comme l'un des films les plus terrifiants de l'histoire du cinéma<sup>1</sup>. Inspiré d'un fait divers survenu en Californie en 1974<sup>2</sup>, le film raconte les expériences d'un groupe de parapsychologues qui s'intéressent au cas de Carla Moran, interprétée par Barbara Hershey, une jeune femme victime d'agressions sexuelles d'une entité invisible, créature secondée par deux entités, également invisibles mais plus petites<sup>3</sup>. Produit par Harold Schneider et réalisé par Sidney J. Furie, *L'Emprise*

a valu à Barbara Hershey le prix d'interprétation féminine au festival d'Avoriaz (1983)<sup>4</sup>.

Depuis sa sortie, *L'Emprise* a connu un immense succès, tant en salle qu'en projection privée (VHS/DVD). Le film est devenu un véritable classique du genre. Malheureusement, pour maintenir l'intérêt du spectateur, Sidney Furie n'a pas hésité à s'écarter du fait divers à l'origine de l'histoire. En fait, le film est beaucoup plus basé sur le roman éponyme de Frank De Felitta, qui a également écrit le premier jet du scénario avant que Sidney Furie et Harold Schneider en fassent une réécriture<sup>5</sup>, que sur les allégations de Doris Bither, la véritable « victime » de l'entité<sup>6</sup>.

### **Film, fiction et réalité...**

Au début des années 1970, alors qu'il travaille à l'écriture de son roman *Audrey Rose* (une histoire de réincarnation), Frank De Felitta informe les milieux de la parapsychologie qu'il souhaiterait « participer » à une enquête sur une affaire de fantôme. L'auteur explique que cette « immersion » lui permettrait de mieux se documenter pour son prochain roman. Son appel porte ses fruits... À l'été 1974, des chercheurs de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA)\* l'informent qu'ils enquêtent sur des allégations d'une certaine Doris McGowan Bither, une jeune mère de famille qui affirme être victime d'attaques vicieuses d'entités invisibles.

---

\* Le laboratoire de recherche parapsychologique de UCLA (l'Université de Californie à Los Angeles) était situé au cinquième étage de l'ancien Institut neuropsychiatrique (devenu l'Institut Semel) du Département des Sciences de la santé. Dirigé par le Dr Thelma Moss, une psychologue clinicienne, le laboratoire a été en activité de 1967 à 1978. Durant cette période, ses parapsychologues ont étudié divers phénomènes de perception extrasensorielle (télépathie, clairvoyance, vision à distance...), ainsi que plusieurs cas de hantise et de *poltergeist*. Thelma Moss est décédée le 1<sup>er</sup> février 1997 à l'âge de 79 ans.

Doris a accosté l'un d'eux, le parapsychologue Kerry Gaynor, dans une bouquinerie de Westwood Village après l'avoir entendu discuter de son intérêt pour les phénomènes paranormaux. Quoique hésitante, elle lui a confié qu'elle vivait elle aussi des expériences troublantes<sup>7</sup>. C'est donc à l'invitation du Dr Thelma Moss, responsable du laboratoire de recherche parapsychologique de UCLA, que l'auteur new-yorkais se rend sur la côte Ouest pour voir de ses « propres yeux » les extraordinaires événements qui se produisent entre les murs du 11547, Braddock Drive, à Culver City, une banlieue de Los Angeles. De cette visite, haute en incidents inexplicables, il accouchera de son roman *The Entity* (1978).

\*  
\*\*

Dans le film *L'Emprise*, le réalisateur Sidney Furie, paradoxalement un sceptique convaincu<sup>8</sup>, assoit dès le départ la crédibilité de son héroïne, Carla Moran, en la présentant comme une femme forte, responsable, autonome et mère de trois enfants, deux filles et un garçon. Quant aux attaques, elles sont vite « crédibilisées » par des observateurs indépendants (ses enfants et ses amis) et par des ecchymoses que la victime fait voir à des témoins, dont un médecin, le Dr Phil Sneiderman, incarné par le regretté Ron Silver. Une fois ces éléments mis en place, les attaques vont *crescendo* jusqu'à ce que Carla Moran soit prise en charge par une équipe de parapsychologues qui, ultimement, tenteront de capturer la « chose » dans un cocon de glace (de l'hélium liquide).

Le film s'achève sur une notice disant que Carla Moran vit aujourd'hui au Texas et que les attaques,

bien que moins violentes et moins fréquentes, continuent...

La véritable Carla Moran, Doris McGowan Bither, a la mi-trentaine au moment des faits. Elle est mère non pas de trois, mais de quatre enfants, tous nés de pères différents : trois garçons âgés respectivement de 16, 13 et 10 ans et une fillette de 6 ans<sup>9</sup>. C'est une femme profondément troublée. Elle a été victime d'agressions dans son enfance et a connu de nombreuses relations violentes<sup>10</sup>. Elle a des problèmes d'alcool<sup>11</sup> et traverse une situation très conflictuelle avec ses trois garçons<sup>12</sup>. Au moment où elle confie son histoire aux enquêteurs de l'Université de Californie à Los Angeles, à l'été 1974, les attaques dont elle se dit victime durent déjà depuis quelques mois. Selon Doris, ces agressions seraient orchestrées par trois « êtres » semi-transparents, « des Asiatiques », précise-t-elle<sup>13</sup> (dans le film, l'entité et ses acolytes sont invisibles). Le trio serait composé d'une entité de taille normale (1,80 m), qu'elle surnomme « Monsieur-Qui-es-tu » (*Mr. Who's-it*), et de deux « nains » (1 m)<sup>14</sup>. Ces derniers auraient pour rôle de la maintenir immobile durant la pénétration, viol perpétré par la troisième entité (celle de taille normale). Aux dires de Doris, l'aîné de ses fils aurait été partiellement témoin de l'une de ces attaques<sup>15</sup>. Ces agressions répétées lui auraient laissé de profondes meurtrissures et des ecchymoses. Contrairement au film, hélas, hormis ses proches, Doris n'a jamais parlé de ces viols à qui que ce soit, surtout pas à un professionnel de la santé. Tant et si bien que peu de gens peuvent confirmer l'existence ou la présence de ces ecchymoses<sup>16</sup>. L'un de ces témoins, le parapsychologue Kerry Gaynor, racontera avoir vu sur le cou de Doris des marques de morsures,

mais, de son propre aveu, ces marques auraient pu être faites par une tierce personne<sup>17</sup>. Cela dit, en cet été de 1974, ce ne sont pas ces agressions – aussi tragiques soient-elles – qui retiennent l'attention des chercheurs de UCLA (d'ailleurs, ceux-ci les associeront davantage à une forme de projection hallucinatoire qu'à une réelle manifestation « physique »<sup>18</sup>). Ce qui intéresse surtout les scientifiques, ce sont les nombreux phénomènes de *poltergeist* (coups frappés dans les murs, objets qui se déplacent tout seuls...) que Doris Bither affirme observer chez elle, anomalies qui seront au centre de l'enquête menée par les chercheurs de UCLA. (Dans le film, ces phénomènes ne sont utilisés que pour annoncer aux spectateurs l'« arrivée » imminente de l'entité.)

Entre le 22 août et le 31 octobre 1974, les parapsychologues Kerry Gaynor et Barry Taff, les principaux responsables de l'enquête, vont se rendre huit fois au domicile de Doris. Ils seront parfois accompagnés de collaborateurs et d'observateurs invités (dont, à une occasion, de Frank De Felitta). Au final, plus d'une cinquantaine de personnes auront été témoins des étranges événements du 11547, Braddock Drive.

\*\*

La maison de Braddock Drive est un petit bungalow vétuste. Deux fois, l'administration municipale a émis un avis d'éviction pour insalubrité<sup>19</sup>. L'une des premières choses qui frappent les enquêteurs est une odeur nauséabonde, « comme de la chair en décomposition », qui règne dans la chambre de Doris. La pièce est aussi particulièrement froide, un

constat d'autant plus surprenant que nous sommes en été... en Californie<sup>20</sup>. C'est dans cette chambre que les chercheurs vont documenter les manifestations les plus extraordinaires, qui se traduisent principalement par l'apparition de boules de lumière de la taille d'un poing et de couleur verdâtre ou bleu électrique<sup>21</sup>. Ces sphères se déplacent à grande vitesse dans tous les sens et semblent dotées d'une « personnalité propre », tout en étant liées à Doris. Lorsque cette dernière vocifère contre ses agresseurs invisibles, les invitant à se manifester, les lumières apparaissent et entreprennent leurs étranges ballets aériens<sup>22</sup>. Elles sont parfois si intenses qu'elles illuminent la pièce, généralement laissée dans une semi-obscurité. Les enquêteurs remarquent que ces « sphères » réagissent aussi aux accords de Black Sabbath et d'Uriah Heep, deux groupes de hard rock, la musique favorite du fils aîné de Doris. Détail insolite : les réactions sont plus marquées lorsque la pièce musicale fait référence au satanisme ou à l'adulation du diable<sup>23</sup>. Cette curiosité ne fait que renforcer la croyance de Doris voulant que ces « visiteurs » aient quelque chose de diabolique.

Un jour, en réponse aux invitations de Doris, ces lumières se regroupent pour former une espèce d'hologramme. Les témoins du moment, au nombre d'une vingtaine, distinguent les contours d'une silhouette masculine : la tête, le torse et les bras d'un homme de forte stature<sup>24</sup>.

Malgré la mise en place d'appareils photographiques très sensibles et d'une caméra vidéo (U-matic\*), les enquêteurs échouent dans leurs ten-

---

\* Le format d'enregistrement U-matic a été l'un des premiers mécanismes d'enregistrement vidéo sur bande magnétique (cassette). Le ruban mesurait  $\frac{3}{4}$  de pouce de large et la qualité de l'image, à 260 points/ligne, était exécrable.

tatives de documenter ces « spectacles de lumière ». Les photos sont peu révélatrices et les films, sans grand intérêt. Les preuves les plus spectaculaires demeurent une série de photographies montrant des arcs de lumière – pourtant invisibles au moment de la prise de vue –, dont l'une encadrant Doris assise sur son lit. Ces arcs, supposent les parapsychologues, auraient été créés par le mouvement rapide des sphères. Les clichés seront ultérieurement envoyés au magazine *Popular Photography* pour analyse, mais les experts s'avoueront incapables d'expliquer ces arcs et encore moins d'expliquer pourquoi ces traînées lumineuses ne se reflètent pas sur les murs de la pièce<sup>25</sup>.

Durant ces manifestations, les enquêteurs notent un autre détail particulier : le compteur Geiger placé dans la chambre tombe à zéro. Il faut savoir qu'en temps normal, un compteur Geiger, qui sert à mesurer la radioactivité environnante, marque toujours quelques kilobecquerels (kBq), ce qui correspond à la radioactivité naturelle. Lors de leur enquête, Kerry Gaynor et Barry Taff remarquent que, chaque fois qu'il y a manifestation, la radioactivité environnante disparaît, comme si le phénomène s'alimentait en partie de cette énergie<sup>26</sup>.

Autre phénomène spectaculaire : pour maintenir la chambre de Doris dans l'obscurité, les enquêteurs masquent la fenêtre avec une feuille de polystyrène. Des panneaux semblables – portant des numéros et des repères – sont aussi placés sur les murs, question de référencer les photographies. Tous ces panneaux sont fixés à l'aide d'un ruban adhésif industriel (*duct tape*). Entre deux visites, Doris informe Gaynor et Taff que « l'entité » a décollé les feuilles de polystyrène pour les jeter pêle-mêle au milieu de

la chambre. Sur le coup, les parapsychologues suspectent Doris d'avoir elle-même retiré les panneaux. Dans ce genre d'affaires, il n'est pas rare que les témoins en rajoutent pour impressionner la galerie<sup>27</sup>. Lors de la reprise de l'enquête, quelques jours plus tard, les panneaux sont remis en place<sup>28</sup>. Durant la séance, Gaynor demande à l'entité de recommencer. Presque aussitôt, tous voient le ruban adhésif être tiré et arraché du mur, laissant à nouveau choir les panneaux sur le plancher (sauf un, qui atterrit directement sur la tête de Doris)<sup>29</sup>.

Au fil de leur enquête, les parapsychologues notent aussi que le degré d'intoxication de Doris influence la violence des manifestations. Plus elle est ivre, plus les manifestations sont marquées. Ce constat suggère que l'entité (ou les entités) est le produit de la psyché de Doris – ce qui correspond à l'hypothèse généralement admise en parapsychologie sur la nature des *poltergeists* – ou encore que Doris vit en symbiose avec cette entité.

À l'issue de cette dernière rencontre, Gaynor et Taff remarquent que les phénomènes sont moins intenses. Ils ont l'impression que c'est le début de la fin<sup>30</sup>. Pour eux, l'enquête s'arrête là ; la scène finale du film, où les scientifiques tentent de geler l'entité avec de l'hélium liquide, est de la pure fiction.

Pendant les dix semaines qu'aura duré leur enquête, aucun des parapsychologues n'aura été témoin des agressions physiques contre Doris Bither, même si celle-ci dira avoir été violée une quinzaine de fois durant cette période<sup>31</sup>.

À l'hiver 1974-1975, Doris Bither quitte sa résidence de Culver City pour un appartement à Carson, en Californie. Presque aussitôt, de nouvelles manifestations se produisent : coups frappés dans les

murs, portes qui s'ouvrent toutes seules et meubles qui se déplacent. Les enfants sont parfois poussés ou giflés par des mains invisibles, comme dans la maison de Braddock Drive, et Doris se trouve une fois de plus victime de ces agresseurs invisibles. Même ses voisins de palier se plaignent de phénomènes étranges dans leur appartement<sup>32</sup>. Peu après, elle déménage à nouveau pour San Bernardino, toujours en Californie. C'est à cette époque qu'elle reprend contact avec les enquêteurs de UCLA pour leur raconter que « l'être invisible » est toujours là... et qu'il l'a mise enceinte (elle consulte un médecin qui diagnostique une « grossesse hystérique » [sans fœtus])<sup>33</sup>. De la Californie, elle déménage au Texas avant de revenir à San Bernardino. Au fil de tous ces déplacements, elle prétend que les agressions et les phénomènes de *poltergeist* perdurent<sup>34</sup>.

En février 1983, lors d'une projection du film *L'Emprise* à laquelle elle assiste en compagnie des parapsychologues de UCLA, Doris confie au Dr Taff que les phénomènes sont maintenant terminés (aussi bien les agressions que les manifestations de *poltergeist*). Ni lui ni Gaynor n'entendront plus jamais parler de Doris Bither<sup>35</sup>. Elle décède en 1999 (ou 1995, selon d'autres sources) des suites d'une insuffisance respiratoire. Elle n'a que 58 ans.

Le film *L'Emprise* a maximisé le rôle de l'entité invisible et renvoyé au second rang les phénomènes de *poltergeist*. Pour les besoins du scénario, l'action a été centrée sur Carla Moran, une femme forte dont l'aplomb ne pouvait que renforcer l'aspect extraordinaire de son récit. Le livre de Frank De Felitta et le film de Sidney J. Furie sont devenus des incontournables pour les amateurs de

fantastique ; des incontournables qui sont en fait – intérêt dramatique oblige – très éloignés de la réalité. Doris Bither, la véritable victime de « l'entité », était plutôt une femme troublée qui, parachutée au milieu de manifestations de type *poltergeist*, a imaginé des agresseurs invisibles, sans doute alimentés par quelque fantasme incestueux, une hypothèse d'ailleurs évoquée brièvement dans le film.

### Commentaires

L'affaire Doris Bither (*The Entity Case*, comme disent les parapsychologues) est souvent présentée comme « l'un des phénomènes de *poltergeist* les mieux documentés du xx<sup>e</sup> siècle ». J'ai mes réserves.

*Primo*, la documentation rigoureuse fait cruellement défaut. Malgré l'aura de crédibilité que l'Université de Californie à Los Angeles, par l'entremise de son laboratoire de recherche parapsychologique, a donnée à cette enquête, plusieurs éléments sont très discutables. L'enquête – huit visites échelonnées sur trois mois, pour un total d'environ trente heures – n'a fait l'objet que d'une seule publication officielle, en 1976, dans les pages de la revue de la *Psychical Research Foundation*<sup>36</sup>, article republié en 2008 dans le *Journal of Investigative Psychological Research*<sup>37</sup>. Ni Taff ni Gaynor, les principaux enquêteurs, n'ont écrit de livre sur le sujet\*, tant et si bien que nous ignorons le détail de leur protocole d'enquête et de leurs mesures de contrôle, pourtant essentielles pour jauger de la méthode

---

\* Dans son livre *Aliens Above, Ghosts Below: Explorations of the Unknown* (2010), Barry E. Taff consacre un chapitre à l'affaire Doris Bither. Il s'agit d'une simple reproduction de l'article publié dans les pages du *Journal of Investigative Psychological Research*, au printemps 2008.

scientifique dont se réclament les parapsychologues. L'une des marottes de tous les universitaires est «publie ou péris»... Visiblement, Taff et Gaynor ont appliqué le principe, mais avec trop de parcimonie.

Lors d'une visite en Californie, j'ai rencontré Kerry Gaynor. Il tient aujourd'hui une petite clinique d'hypnothérapie du côté de Santa Monica, une banlieue de Los Angeles, à moins de dix minutes en voiture du 11547, Braddock Drive. Nous avons passé près de deux heures à discuter de l'affaire Doris Bither. Gaynor est resté vague sur ses mesures de contrôle. Quant à la «faiblesse» de la documentation objective, Gaynor l'a justifiée par la mauvaise qualité des équipements de l'époque et le manque de ressources du laboratoire de UCLA, lequel n'était pas convenablement équipé pour mener des enquêtes sur le terrain. Ce qui est sans doute vrai. On peut néanmoins remettre en question certaines décisions des enquêteurs. Pour des raisons de commodité, par exemple, Taff et Gaynor avaient fait de la chambre de Doris la cellule centrale de leur investigation. La pièce faisait 3 m sur 3 et, lors de leurs séances, l'endroit n'était généralement éclairé que par une bougie<sup>38</sup>. Certains soirs, il pouvait y avoir jusqu'à vingt-cinq personnes réunies dans la pièce. Dans un espace aussi confiné et chichement éclairé, difficile de parler de conditions «optimales» et imperméables à toute manipulation, volontaire ou non. Et s'il n'y avait que cela... Pour leur documentation «visuelle», les parapsychologues s'étaient équipés d'un appareil Polaroid SX-70 et d'un Honeywell Pentax 35 mm chargé d'une pellicule normale (Kodak Tri-X 400 ISO) ou, parfois, d'un film infrarouge haute vitesse<sup>39</sup>. Plusieurs «photos de

contrôle » prises par les enquêteurs se sont révélées floues ou surexposées, des « défauts » vite attribués à la présence de l'entité. Ces photographies ont toutes été réalisées par le Polaroid SX-70... et c'est là que le bât blesse.

De tous les appareils accessibles à l'époque, le choix du Polaroid SX-70 était le plus mal avisé. Sa conception ne permettait pas le moindre réglage – tout était automatique : le foyer, la vitesse d'obturation, l'ouverture... Si l'appareil était idéal pour les enfants ou les amateurs n'ayant aucune notion de photographie, il était à proscrire dans ce genre d'enquête. Un mouvement fortuit lors de la prise de vue ou un pas de trop en direction du sujet suffisait à surexposer l'image ou à la rendre floue. Le film, une cartouche contenant des photographies non exposées, était une autre de ses faiblesses. S'il était mal inséré ou manipulé avec rudesse, l'émulsion, sur les photographies (non exposées), pouvait être corrompue et donner des anomalies au développement. Pas étonnant que le SX-70 soit devenu l'appareil favori des arnaqueurs. Il existe un cas célèbre de photographies truquées où le fraudeur s'amusait à écrire des mots sur les photos non exposées à l'aide d'un objet effilé (sans être trop pointu pour endommager le film). Une fois la photographie exposée, on pouvait voir le sujet photographié avec, en surimpression, le mot « fantôme ».

Outre le Polaroid SX-70, Gaynor et Taff ont aussi utilisé un Honeywell Pentax 35 mm chargé avec des pellicules normales (argentique, couleurs ou noir et blanc) ou avec un film infrarouge. L'utilisation de la pellicule infrarouge n'a rien donné pour des raisons techniques. En revanche, les films noir et blanc ont donné quelques photographies intéressantes, dont

celles des arcs lumineux dans la chambre de Doris ; *des arcs qui étaient invisibles à l'œil nu et qui n'ont été révélés que par les photographies* (l'italique est de moi). Les négatifs auraient été confiés à Adrian Vance, éditeur pour la côte Ouest du magazine *Popular Photography* et lui-même photographe professionnel. À en croire les parapsychologues, Vance aurait été incapable d'expliquer la nature de ces arcs. Ce n'est visiblement pas l'opinion de tout le monde (à commencer par mon frère, lui-même photographe professionnel). À l'époque de la photographie argentique, ces « arcs » étaient courants dans les laboratoires de développement photographique « grande surface » tels que ceux de Walmart, dont le personnel n'était pas toujours qualifié et, de surcroît, devait procéder rapidement. En déroulant la bobine, il arrivait que la pellicule se plie. Cette déformation entraînait invariablement – sur la version positive de la photo – une rainure blanche très semblable aux arcs visibles sur les photographies de l'affaire Doris Bither. Ces anomalies étaient d'ailleurs si récurrentes qu'on les avait baptisées « demi-lunes ». Si ce n'était qu'un pli sur les négatifs, comment expliquer qu'Adrian Vance n'ait rien vu ? Je l'ignore... Mais cela expliquerait pourquoi aucun des témoins présents à ce moment-là n'a vu quoi que ce soit, et aussi pourquoi ces arcs lumineux ne se reflétaient pas sur les murs.

*Secundo*, malgré le nombre élevé d'observateurs au 11547, Braddock Drive, il n'existe que très peu de témoignages sur ces événements. Les récits se résument essentiellement à ceux de Kerry Gaynor, Barry Taff, Frank De Felitta (l'auteur du roman *The Entity*), Mort Zarkoff (un caméraman qui accompagnait De Felitta), Dick Thompson et deux ou trois

autres témoins. C'est peu, considérant le nombre de personnes présentes. À ma connaissance, du côté des victimes, Doris Bither n'a jamais parlé publiquement de ces événements, et de ses enfants, seul Brian Harris, le cadet, âgé de 13 ans à l'époque, a commenté l'affaire. Il y a quelques années, celui-ci a accordé une entrevue à Xavier Ortega, responsable du site Ghost Theory. Il a raconté que les relations familiales étaient très tendues à cette époque, confirmant de ce fait les observations des chercheurs de UCLA. Il a ajouté que, comme ses frères et sa sœur, il avait lui aussi vécu son lot d'expériences étranges. Il aurait été poussé et giflé par les locataires invisibles du 11547, Braddock Drive. Ces entités, « au nombre de quatre », a-t-il précisé (contrairement à Doris, qui parlait plutôt de trois), se manifestaient sous forme de silhouettes diaphanes. Brian Harris a aussi confirmé les violences sur sa mère. S'il n'a jamais vu une agression sexuelle survenir devant lui, il a raconté qu'il lui arrivait d'entendre les cris et les plaintes de sa mère depuis sa chambre, située juste à côté de celle de Doris. À une occasion, il aurait vu Doris se faire malmener (mais non violer) devant lui, comme si des mains invisibles s'abattaient sur elle<sup>40</sup>.

Ces mises au point quant à la qualité de l'enquête menée par Gaynor et Taff ou sur le silence des nombreux témoins ne visent en rien l'intérêt de l'affaire – dont je reste persuadé de la réalité –, mais à tempérer l'importance que certains lui prêtent. Si l'affaire Doris Bither est l'une des plus célèbres de l'histoire de la parapsychologie, elle doit sa renommée au roman de Frank De Felitta (et à l'adaptation cinématographique qui l'a suivi), et non au travail des enquêteurs de UCLA. Cela dit, j'ai foi

dans les témoignages de Kerry Gaynor et de Barry Taff et, au risque de me répéter, je n'ai aucun doute sur le fait qu'ils ont été témoins de phénomènes hors de leur compréhension.

Kerry Gaynor et Barry Taff attribuent l'essentiel de l'affaire Doris Bither à un phénomène de *poltergeist*<sup>41</sup>. Je suis d'accord. Le mot *poltergeist* vient de l'allemand et signifie « esprit bruyant », un vocable mal choisi, considérant la position actuelle des milieux de recherche en parapsychologie. L'école de pensée la plus populaire favorise aujourd'hui l'intervention d'une forme de télékinésie récurrente et involontaire de la part d'un « agent », Doris Bither dans le cas présent. Inconsciemment, la psyché de Doris aurait déclenché ces phénomènes, un peu à la manière de Carrie White dans le roman *Carrie*, de Stephen King. Dans les cas de *poltergeist*, les coups frappés dans les murs, les meubles qui bougent, voire l'apparition de boules lumineuses, ne seraient pas le fait d'entités désincarnées ou diaboliques mais plutôt la manifestation involontaire du pouvoir de l'esprit sur la matière. Dans ce genre d'affaires, cet agent est généralement un garçon ou une fille d'âge pubère ou prépubère qui traverse une intense crise émotive. Il arrive parfois que cet agent soit plus âgé, comme dans les affaires de Rosenheim\*

---

\* Le cas de Rosenheim, petite agglomération bavaroise, a débuté en 1967. Cet automne-là, d'étranges phénomènes ont commencé à se produire dans le cabinet de l'avocat Sigmund Adam : coups dans les murs, déplacement d'objets et anomalies électriques. Ces phénomènes ont attiré l'attention du parapsychologue Hans Bender, de l'Université de Fribourg, considéré comme l'un des pionniers de la parapsychologie moderne, et des ingénieurs de la société Max Planck de Munich. À défaut de trouver une explication rationnelle aux phénomènes observés, les chercheurs ont conclu que ces derniers étaient directement liés à la présence d'une secrétaire nouvellement embauchée, Annemarie Schneider. Âgée de 18 ans, la jeune femme traversait alors une période émotionnellement difficile. C'est elle qui aurait été l'« agent du *poltergeist* ».

(Allemagne) ou d'Amherst\* (Canada), des causes célèbres où l'agent était un adulte, comme dans le cas de Doris Bither. Cela dit, même si cette explication peut sembler plus rationnelle que la croyance en des entités invisibles, il faut reconnaître qu'il n'existe toujours aucun instrument capable de mesurer cette prétendue « énergie psychique », dont l'existence reste encore à prouver. Ce qui, en termes d'explication, nous ramène à la case départ... Nous avons des hypothèses, mais aucune solution.

Dans leur quête d'explications, plusieurs chercheurs, dont Barry Taff, n'ont pas manqué de rappeler ces histoires d'incubes et de succubes, des démons respectivement mâles et femelles qui, la nuit venue, agresseraient sexuellement certains pauvres mortels. Issus du christianisme médiéval, ces récits trouvent leurs sources dans des récits plus anciens : même les anciens Babyloniens et Sumériens de l'Antiquité entretenaient des légendes semblables. Or, associer des histoires d'incubes et de succubes aux violences de Doris Bither paraît hasardeux. Qui plus est, la plupart des chercheurs en neurosciences croient aujourd'hui que ces visites nocturnes sont liées à des parasomnies, comme la paralysie du sommeil ou les terreurs nocturnes. Dans le cas de Doris Bither, il est clair que les manifestations de Braddock Drive n'avaient rien à voir avec une quelconque pathologie du sommeil...

---

\* Remontant à l'automne 1878, le *poltergeist* d'Amherst, en Nouvelle-Écosse (Canada), a perduré jusqu'en 1880. Il est l'une des histoires de « fantômes » les plus connues au Canada. On rapporte que d'étranges phénomènes se produisaient dans l'entourage d'Esther Cox, une jeune femme de 18 ans. Des coups étaient frappés dans les murs, des meubles se déplaçaient tout seuls et, plus inquiétants, des incendies d'origine inconnue éclataient ici et là. À l'instar de Doris Bither, peu importe où déménageait Esther Cox, les phénomènes la suivaient. À l'époque, la femme se remettait « psychologiquement » d'une tentative de viol.

Même avec le recul, il est ardu de juger de l'ensemble des phénomènes rapportés dans l'affaire Doris Bither, et encore plus difficile d'en faire un tri objectif. S'agissait-il uniquement de manifestations de type *poltergeist*? Et si oui – considérant la dynamique familiale –, Doris en était-elle la seule « agente »? Lesquels de ces phénomènes étaient réels et lesquels étaient imaginaires? Ces agresseurs invisibles étaient-ils issus uniquement de l'esprit de Doris Bither?

Je l'ignore... et c'est ce qui rend cette affaire encore plus inquiétante.

# APRÈS TRENTE-CINQ ANS D'ENQUÊTES APPROFONDIES, LE JOURNALISTE CHRISTIAN R. PAGE EST UNE SOMMITÉ DES PHÉNOMÈNES PARANORMAUX AU QUÉBEC.

La plupart d'entre nous aiment avoir peur... du moins dans l'obscurité d'une salle de cinéma ou devant le petit écran. L'angoisse est d'autant plus grande lorsque nous savons qu'une histoire semblable s'est produite et pourrait survenir encore, et que nous pourrions, nous, en être les « acteurs ». Ces frissons par procuration sont si populaires que les producteurs de cinéma n'hésitent pas à puiser dans les faits divers les plus étranges pour donner vie à nos cauchemars : pensons à *L'Emprise* ou encore à *La Prophétie des ombres*.

Après la parution des trois tomes de *L'Enquêteur du paranormal*, Christian R. Page nous revient avec un ouvrage démystifiant les faits à l'origine de quinze films d'horreur célèbres.

## CHRISTIAN R. PAGE,

*diplômé en communication de l'Université de Montréal, a depuis 2000 collaboré à des documentaires tels que Aux frontières de l'inexpliqué, Rencontre avec l'au-delà et Des histoires extraordinaires. Il est également l'architecte, de la conception à la réalisation, des populaires séries Dossiers Mystère de Canal D, et chroniqueur régulier à l'émission Dutrizac l'après-midi, au 98,5 fm. Historia présentera en 2016 une série documentaire inspirée de la trilogie de L'Enquêteur du paranormal.*

